Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600149-20260226-32026-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de BERNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/02/2026

Référence
2026 -003

Objet de la délibération
Participation aux dépenses de fonctionnement 2026 de l'école Sainte Hélène de Berné

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	7	7

Date de la convocation
20/02/2026

Date d'affichage
20/02/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Vannes
Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 26 Février à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie sous la présidence de GUILLOUX David, Maire

Présents : M. GUILLOUX David, M. JACQUES Laurent, M. LE DORTZ Pascal, Mme LE PARC Isabelle, Mme JÉGOUZO Anne, Mme LE DAIN Josiane, M. FLOCH Loïc
Excusé : M. CHAUVIN Fabrice
Absents : Absents : M. LE MOING Willy, M. KUBARSKI Frédéric, M. LE FUR Jean-Pierre, Mme LE BIAVANT Christiane, M. LE DAIN Laurent
A été nommé secrétaire : M. FLOCH Loïc

Objet de la délibération : Participation aux dépenses de fonctionnement 2026 de l'école Sainte Hélène de Berné

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'un contrat d'association, n° 338 CA, est signé entre Monsieur le Préfet du Morbihan et le Directeur Diocésain de l'Enseignement Catholique du Morbihan relatif au fonctionnement de l'Ecole Primaire Privée Mixte Sainte-Hélène de Berné. Conformément à l'article 12 la Commune de Berné doit assumer la charge des dépenses de fonctionnement pour les élèves des classes élémentaires et maternelles domiciliés sur les communes de Berné et Kernascléden.

Il est précisé au Conseil Municipal que durant l'exercice 2025 les dépenses de fonctionnement de l'Ecole Publique Georges Brassens de Berné se sont élevées à :
- 52 328,50 € pour les 51 élèves d'élémentaire, soit 1 026,05 €/élève.
- 60 952,46 € pour les 25 élèves de maternelle, soit 2 438,10 €/élève.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de fixer comme suit la participation de la Commune de Berné aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole Privée Sainte-Hélène pour l'année 2026 :
  * 1 026,05 €/élève d'élémentaire, soit pour un effectif de 41 élèves au 1er janvier 2026 une somme de 42 068 €.
  * 2 438,10 €/élève de maternelle, soit pour un effectif de 30 élèves au 1er janvier 2026 une somme de 73 143 €.

- Inscrit cette dépense au budget de l'exercice en cours. Ce crédit global de 115 211 € sera mandaté à l'OGEC, organisme de gestion de l'établissement scolaire, lors de trois versements (38 403 € au 30/04, 38 403 € au 30/06, 38 405 € au 30/08).

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/02/2026
Le Maire,

MAIRIE DE BERNE (Morbihan)

David GUILLOUX